



Prénom choisi

UQAR

Outil pour un milieu universitaire sain,
sécuritaire et inclusif des personnes issues
de la diversité sexuelle et de genre





Cet outil s'adresse notamment au registrariat, à l'administration, aux secrétariats généraux, au corps enseignant et au personnel de première ligne offrant des services dans les universités. Il fait partie de la boîte à outils développée dans le cadre du projet « Renforcement des mesures d'ouverture et de soutien institutionnel pour lutter contre l'**homophobie** et la **transphobie** au sein du réseau de l'Université du Québec », financé par le ministère de l'Enseignement supérieur. Conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, ce projet soutient la création d'un environnement universitaire sain, sécuritaire et inclusif.

La boîte à outils a été conçue en misant sur la collaboration et l'expertise de l'équipe d'[Interligne](#), un organisme qui, par ses services d'écoute, d'intervention et de sensibilisation, contribue au mieux-être des personnes concernées par la diversité sexuelle et la pluralité des genres.

Cette boîte se veut informative sur les différents enjeux abordés, sans prétendre à l'exhaustivité. Elle ne remplace pas un accompagnement par des personnes et des organismes ayant une expertise avérée en la matière. Elle peut contribuer à engager une réflexion au sein des établissements.

Les outils ont pour objectifs de sensibiliser la communauté universitaire à différents enjeux vécus par les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, qu'elles soient employées ou étudiantes, d'introduire quelques pratiques inspirantes et d'accompagner les discussions dans les équipes qui, elles, doivent déterminer les mesures pertinentes pour leur milieu.

Mise en contexte : pour mieux comprendre

Le prénom est un élément fort de l'identité d'une personne. Aussi, pour beaucoup de personnes trans et non binaires, le changement de prénom¹ est une étape majeure pour l'**affirmation de leur identité de genre**. Ne pas être nommées et désignées par leur prénom choisi peut avoir une incidence sur la santé mentale, le sentiment de sécurité, le bien-être et l'inclusion de personnes trans et non binaires.

Il est maintenant possible de procéder à ce changement officiellement alors que pendant longtemps ce droit a été refusé aux personnes de la communauté **LGBTQ+**. La démarche juridique pour que les documents officiels reflètent l'**identité de genre** d'une personne trans ou non binaire peut s'avérer cependant longue et complexe². Pour cette raison, le prénom choisi qu'une personne utilise au quotidien peut ne pas correspondre à son prénom légal et peut différer de l'identification apparaissant sur certains documents de l'université, dont la carte d'identité, le courriel ou les listes de cours.

En ce sens, un établissement qui établit des procédures permettant l'utilisation du prénom choisi, distinct du prénom légal, pour la communauté étudiante et le personnel, favorise la création d'un espace plus sécuritaire et d'une culture d'inclusion. Pour y arriver, il est important pour l'établissement de sensibiliser les membres de son personnel et de sa communauté concernant les pratiques et les comportements individuels attendus afin que le prénom choisi soit utilisé adéquatement.

¹ Même si cet outil aborde la question du prénom choisi, il est important de mentionner et de reconnaître que pour les mêmes motifs, une personne peut également avoir un nom choisi. En ce sens, une université pourrait faciliter les changements nécessaires afin qu'une personne puisse être désignée à la fois par le prénom et le nom choisis de même qu'en respect de son identité genre, si ceux-ci diffèrent de ceux que l'on retrouve dans ses documents légaux.

² « Le processus de changement de nom peut prendre plusieurs mois » ([Le changement de nom | Éducaloi \(educaloi.qc.ca\)](https://educaloi.qc.ca/fr/le-changement-de-nom)). La démarche pour modifier les documents officiels, pour un changement de la mention du sexe, peut être complexe notamment dans la mesure où « [c]ertains organismes gouvernementaux ne sont pas encore en mesure de changer la mention du sexe pour « X » dans leur système informatique ou les documents qu'ils délivrent. C'est le cas, par exemple, de la Régie de l'assurance maladie du Québec et de Retraite Québec. » : [Identité de genre : faire changer ses documents officiels | Éducaloi \(educaloi.qc.ca\)](https://educaloi.qc.ca/fr/identite-de-genre/faire-changer-ses-documents-officiels)

Qu'est-ce qu'un prénom choisi?

Le prénom choisi est le prénom qu'une personne préfère utiliser plutôt que celui attribué à la naissance; il peut différer de celui présent sur ses documents officiels. Dans le cadre universitaire, s'il diffère du prénom légal, il est souhaitable que le prénom choisi soit utilisé sur tout document non officiel ainsi que dans les communications écrites et orales.

« Le choix d'un prénom, c'est extrêmement important. Ça marque souvent l'affirmation de notre identité. » – Membre du personnel, extrait d'entretien

Des environnements législatif et institutionnel en évolution

Le 28 janvier 2021, le juge Gregory **Moore** rend une décision à la Cour supérieure du Québec invalidant plusieurs articles du Code civil du Québec ayant des effets discriminatoires sur les personnes trans et non binaires. Ce jugement mène à l'adoption, le 8 juin 2022, de plusieurs modifications législatives pour assurer la reconnaissance et le respect de l'identité de genre de ces personnes, amenant notamment les certificats d'état civil à offrir désormais l'option d'une mention du sexe non binaire (X), en plus des mentions féminin et masculin.

En cohérence avec ce jugement, les établissements d'enseignement ont à adapter par exemple certaines procédures de gestion des renseignements des personnes étudiantes et employées. Différentes initiatives sont prises dans le milieu universitaire pour assurer le respect de l'**identité de genre** des personnes :

- dégenrage des diplômes;
- changements des codes permanents;
- adoption de directives relatives au choix du prénom, du nom et du genre;
- changement de prénoms sur certains documents;
- etc.

L'enjeu de la confidentialité

Préserver la confidentialité de l'**identité de genre** de la personne est très important, sauf si elle vous autorise à la dévoiler. Le dévoilement de la transidentité, entre autres en révélant l'ancien prénom, pourrait causer un profond malaise chez plusieurs personnes, voire de la détresse, et même être associé à une augmentation des idées suicidaires.

Comme le rappelle la Fondation Émergence, il en est de même pour l'utilisation du morinom (*deadname*), soit le « [n]om assigné à une personne trans ou non-binaire à sa naissance et qu'elle n'utilise plus. Il s'agit d'une information confidentielle et sensible qu'il ne faut jamais dévoiler sans le consentement de la personne. Morinommer quelqu'un (le fait de l'appeler par son ancien nom) est un manque de respect pour son identité et peut être considéré comme du harcèlement lorsque cela est fait de façon intentionnelle et/ou répétitive. » (Fondation Émergence, 2023 : n.p.)



2

Pistes d'action

Pour améliorer l'inclusion des personnes **LGBTQ+** dans les établissements universitaires, voici des pistes d'action pour utiliser le prénom choisi lorsque celui-ci diffère du prénom légal. L'adoption de ces mesures demande la sensibilisation du personnel et l'implication de plusieurs services et départements concernés.

Quelques pistes :

- Utiliser le présent outil pour favoriser la réflexion au sein de l'établissement à travers un comité qui travaillera sur cette question. Cela signifie notamment pouvoir envisager tous les contextes dans lesquels des renseignements relatifs au prénom et à l'**identité de genre** sont collectés et leurs effets sur les communications et les interactions.
- Offrir un service d'accompagnement aux personnes le désirant et pouvant vivre des défis quant à l'utilisation de leur prénom choisi. Par exemple, le service des stages pourrait jouer un rôle d'intermédiaire entre un employeur et une personne stagiaire.

Exemple de bonne pratique au sein du réseau de l'UQ

Depuis janvier 2022, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a une directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre qui rend possible pour toute personne étudiante ou employée de l'université de modifier le prénom, le nom ou le genre (féminin, masculin, non binaire ou indéterminé) qui la désigne. [Directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre \(uqar.ca\)](https://uqar.ca/directive-relative-au-choix-du-prenom-du-nom-ou-du-genre)

Communiquer pour accompagner le changement

Lorsque de nouvelles procédures sont mises en place pour permettre l'utilisation du prénom choisi dans un établissement, la mise en place d'une stratégie de communication institutionnelle favorise la visibilité, la compréhension et l'accessibilité de ces procédures. Destinée à une diversité de services, une telle stratégie permet de sensibiliser les membres du personnel travaillant avec l'information relative au prénom, de manière à faciliter la compréhension des enjeux liés au prénom choisi, du bien-fondé de ces changements et de ce qu'ils impliquent dans leur rôle. Il importe également que ces procédures soient faciles à trouver et à compléter par les personnes désirant que leur prénom choisi soit utilisé à l'université.

Comment et quand utiliser le prénom choisi?

- Utiliser le prénom choisi dans les salles de classe, dans les listes de cours et dans toutes les conversations entre les personnes enseignantes et la communauté étudiante.
- S'adresser à la personne par son prénom choisi et n'utiliser le prénom légal que lorsque requis dans les différentes prestations de services.
- Informer la personne des raisons pour lesquelles le prénom légal doit être utilisé (par exemple, les diplômes) et répondre à ses questions.

Quoi faire si on commet une erreur?

- S'excuser et continuer la conversation normalement, tout en portant une attention particulière pour éviter de répéter l'erreur.
- Ne pas tenter de se justifier ou chercher l'absolution de l'autre; reconnaître l'erreur évite d'invalider la personne concernée.
- Ne pas s'attarder sur l'erreur ou sur le sentiment de culpabilité qui peut s'ensuivre; revenir au sujet principal de la discussion afin de ne pas créer de malaise ou de l'amplifier.



Comment gérer une situation de morinom?

- Si quelqu'un utilise le morinom d'une personne, corriger de manière non accusatoire en utilisant le prénom choisi puis continuer simplement la conversation. Par exemple, « j'ai connaissance que « X » n'utilise plus ce prénom, son prénom choisi est... ».
- Prendre un moment, s'il y a un inconfort à interpeller une personne devant un groupe, afin d'avoir une discussion en privé avec elle.



Références – pour aller plus loin :

CAPRES. (2020). *Diversité sexuelle et de genre en enseignement supérieur*. <https://www.oresquebec.ca/dossiers/diversite-sexuelle-et-de-genre-en-enseignement-superieur/>

Fondation Émergence. (2023). *Lexique*. <https://www.fondationemergence.org/lexique>

Interligne. (s. d.). *Lexique de la diversité*. Alix. <https://alix.interligne.co/vocabulaire-diversite/>

UQAR. (2022). *Directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre*. https://www.uqar.ca/uqar/universite/a-propos-de-luqar/politiques_et_reglements/politiques/108c3.pdf

Lexique

Affirmation de l'identité de genre : « Processus par lequel une personne trans ou non binaire révèle, exprime et confirme son identité de genre et l'intègre dans sa vie personnelle et sociale. » ([Mesures de soutien et d'inclusion des personnes trans et des personnes non binaires en milieu de travail](#), Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, 2019 : 44)

Dégenrage : Néologisme composé 1) du préfixe « dé » signifiant la cessation d'une action; 2) du verbe « genrer » renvoyant à l'action d'attribuer un genre à une personne et 3) du suffixe « age » qui sert à former un nom à partir d'un verbe. Il s'agit de l'action d'enlever la référence au genre d'une personne dans un document (p. ex. : un diplôme). ([Le Robert Dico en ligne](#))

Homophobie : « Violence (interpersonnelle et) systémique vécue par les personnes de la diversité sexuelle. Elle regroupe les attitudes négatives et discriminatoires à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction de l'orientation sexuelle réelle ou perçue. On peut décliner l'homophobie en lesbophobie, gaïphobie ou biphobie. L'homophobie peut affecter toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de genre. » ([Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir](#), Interligne, 2021 : 87)

Identité de genre : Genre auquel une personne s'identifie, quel que soit son sexe assigné à la naissance et son expression de genre. L'identité de genre est une expérience intime et personnelle qui peut évoluer au cours de la vie. Tout le monde a une identité de genre, indépendamment de l'orientation sexuelle. Par exemple, une personne peut se sentir comme homme, femme, ne s'identifier à aucun de ces genres, s'identifier à deux genres ou à un genre autre. Selon la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, affirmer son identité de genre est un droit fondamental dont toute personne peut se prévaloir. ([Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir](#), Interligne, 2021 : 87)

Jugement Moore : Décision de la Cour supérieure du Québec rendue le 28 janvier 2021 par le juge Gregory Moore qui invalide plusieurs articles du Code civil du Québec lesquels avaient des effets discriminatoires sur les personnes trans et non binaires. Ce jugement mène à l'adoption, le 8 juin 2022, de plusieurs modifications législatives pour assurer la reconnaissance et le respect de l'identité de genre de ces personnes. ([CanLII](#), 2021)

LGBTQ+ : Sigle qui correspond à l'ensemble de la diversité sexuelle et de genre. Chaque lettre représente une identité de genre ou une orientation sexuelle et représente les personnes lesbiennes (L), gaies (G), bissexuelles (B), transgenres (T), queer (Q) ou celles de tout autre identité au sein de la diversité sexuelle et de genre (+). D'autres variations du sigle existent et incluent aussi les lettres ou chiffre associées aux personnes intersexes (I), asexuelles (A) et bispirituelles ou deux-esprits (2 ou 2E).

Morinom : Prénom assigné à la naissance d'une personne trans ou non binaire et qu'elle n'utilise plus (*deadname* en anglais). Utiliser le morinom d'une personne est considéré comme un manque de respect et invalide son identité. ([Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir](#), Interligne, 2021 : 88) ([Office québécois de la langue française](#), 2022)

Non binaire : Personne dont l'identité de genre ne correspond pas à la binarité homme/femme. Le terme inclut aussi les identités dites fluides. Les personnes non binaires peuvent se sentir comme ni homme ni femme, comme les deux ou comme toute autre combinaison des deux. Certaines personnes non binaires s'identifient aussi comme trans. Lorsque le terme est utilisé comme adjectif, il s'écrit sans trait d'union (une personne non binaire). Au pluriel, on écrira : des personnes non binaires. Bien qu'il soit parfois utilisé comme nom et s'écrive alors avec un trait d'union (un ou une non-binaire), cette dernière utilisation n'est pas recommandée puisqu'elle peut paraître offensante par certaines personnes qui considèrent que cela réduit la personne concernée à cette seule caractéristique. ([Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir](#), Interligne, 2021 : 88)

Trans/transgenre : « Terme incluant toute personne dont le genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Ce terme peut inclure ou non les personnes non binaires, selon leur propre auto-identification. » ([Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires](#), Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, 2018 : 58)

Transphobie : Violence interpersonnelle et systémique vécue par les personnes trans et non binaires. Elle regroupe les attitudes négatives et discriminatoires à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes trans, non binaires ou perçues comme telles. Les personnes non conformes dans le genre peuvent aussi vivre de la transphobie. ([Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir](#), Interligne, 2021 : 90)

Avec la participation
financière de :



Développé en
collaboration avec :

